

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES SST

(Références réglementaires : Article R4224-15, R4224-16, R4141-17, R4141-18 et R4141-15 du code du travail)

Obligatoire tous les deux ans, cette formation permet au sauveteur secouriste du travail de rester informé des dernières avancées sur les plans techniques, et réglementaires, ainsi que de mettre en pratique tous les acquis de la formation de base.

Objectifs généraux	Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail
	Etre capable de mettre ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Public visé	Actif de 16 ans ou plus.
Type de formation	Présentiel
Durée	7 heures (+si besoin spécifique)
Prérequis	Être titulaire d'un certificat de sauveteur secouriste du travail (la carte de SST sera demandée en amont et le jour de la formation)
Nombre de participants	5 à 10 par session
Délais et conditions d'accès à la formation	A compter de votre demande par mail, une réponse vous sera apportée sous 8 jours (envois de informations modalités, programmes et devis).
Moyens techniques et pédagogiques	Formation interactive avec travail en groupe. (Exposé interactif, Brainstorming, débat) Apprentissage théorique et pratique. (Démonstrations en temps réel et commentées justifiées, apprentissage en sous-groupe, reformulation)
Outils	Ordinateur, vidéoprojecteur, mannequin : adulte enfant et nourrisson, DAE de formation, coupe de tête, objets de simulation
Intervenant	Formateur SST à jour de sa formation continue.
Documents remis	Attestation de réussite ou de présence Livret aide-mémoire
Évaluation des apprenants	Formative tout au long de la formation et certificative par des mises en situation.
Evaluation de la formation	Il est demandé aux stagiaires de remplir un questionnaire « à chaud » à la fin de la formation. Puis un temps d'écoute et de dialogue est organisé.
Certificat	Délivrance d'un nouveau certificat de compétence de sauveteur secouriste du travail.

Validation : à l'issue de la formation une épreuve de certification est organisée. Si le candidat fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du ou des formateurs, celui-ci se voit renouveler la validité de son certificat pour une durée de deux ans. Une évaluation de la formation sera demandée aux participants.

Programme de formation maintient et actualisation des compétences de SST	
1ère demi-journée	2ème demi-journée
Présentation de la formation et de son organisation Retour d'expériences sur les actions menées en prévention et/ou secours Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail	Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail Épreuves certificatives (environ 1h) Bilan de la formation